

PARLAN

Infos Municipalité

n° 1- 2009



COMMUNE DE PARLAN
(CANTAL)



Mairie de Parlan

☎ : 04-71-46-12-70

Fax : 04-71-46-12-94

Mail : mairiedeparlan@orange.fr

A l'occasion des vœux présentés le 4 janvier, l'équipe municipale a accueilli les six familles qui ont réalisé une construction neuve ou une restauration sur notre commune. Le Maire s'est réjoui de ce choix qui conforte et soutient notre communauté parlannaise. Il a ainsi remercié les familles **André CANAL**, **Jean CHARMES**, **Jean-Marc GAMEYRO**, **Émeric FARRY**, **Gilles PUECH**, **Lionel VERBIGUIE**.

A tous ceux qui n'ont pu être des nôtres ce jour là, nous adressons nos vœux de bonheur et de santé ainsi que de réussite personnelle et professionnelle. **BONNE ANNEE 2009.**

SOMMAIRE

	2
Le mot du Maire	
Le budget	4 - 5
Inauguration du haut débit Pass Foncier	6
Travaux réalisés	7
Travaux de voiries	8
Création d'un foyer de vie pour handicapés légers	9
Création d'une résidence pour seniors actifs Le lotissement des Horts	10
Un nouveau centenaire à Parlan La vie scolaire	11
Infos pratiques	12

Le mot du Maire



Lors des élections municipales, vous avez élu une équipe.

Celle-ci s'est investie en désignant les membres aux différentes commissions.

Fort de ce partage des responsabilités et de cette détermination commune, nous avons souhaité poursuivre les dossiers engagés par la précédente municipalité et saluer l'action réalisée. A ce titre, le Conseil, unanime, a demandé à Monsieur Le Préfet du Cantal de nommer Gérard OLS Maire honoraire de la commune de Parlan.

Avec la reconnaissance des Pouvoirs Publics, nous lui renouvelons toute notre gratitude.

Depuis le mois de mars, nous avons poursuivi les projets engagés :

- ◆ *La poste : crépit et huisseries ;*
- ◆ *Le garage communal, auquel nous allons ajouter une couverture en panneaux photovoltaïques ;*
- ◆ *La réalisation de la traversée du bourg (du Pont de la Martine au Monument aux Morts).*
- ◆ *L'accès au haut débit (ADSL).*

Nous avons ouvert plusieurs dossiers :

- ◆ *La reconnaissance d'absence de téléphonie mobile ;*
- ◆ *La demande conjointe avec la commune de Cayrols d'un accès direct à la RN 122 ;*
- ◆ *La reprise des travaux sur le C.D. 233 avec le remplacement de l'adduction d'eau du carrefour du bourg jusqu'à l'étang avec l'antenne des écoles publiques, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques plus les accotements réalisés par nos agents communaux. Le revêtement définitif de la chaussée est prévu pour le printemps 2009 ;*
- ◆ *La création d'un foyer de vie pour handicapés mentaux : désormais, ce projet est devenu le projet de la Communauté de Communes Cère et Rance sous réserve de la délégation de compétence à celle-ci par les Conseils municipaux de notre territoire. La volonté de l'ensemble des Maires de faire de ce projet l'un des projets nouveaux important du contrat de territoire nous permet d'espérer sereinement.*
- ◆ *La réalisation d'un village d'accueil pour seniors actifs, sous l'égide de la Société Séquoia Confort Club ;*
- ◆ *L'engagement de la commune comme acteur du dispositif de la loi Boutin, appelée « maison à 15 euros par jour ». La réunion publique qui vient d'avoir lieu témoigne de l'opportunité que représente ce dispositif pour accueillir et maintenir les personnes qui souhaitent accéder à la construction de leur maison.*

Par ailleurs, nous avons eu la satisfaction d'organiser une manifestation publique avec les Présidents de la région et du département ainsi que Monsieur le Préfet pour se féliciter de l'arrivée du haut débit.

A cette occasion, nous avons pu exprimer nos projets et nos espoirs. Nous sommes mobilisés sur tous les fronts ; notre tâche n'est certes pas facile mais elle est exaltante. Parlan doit rester attractif ! Les maisons qui se construisent sur le lotissement des Horts et sur le territoire communal nous le confirment.

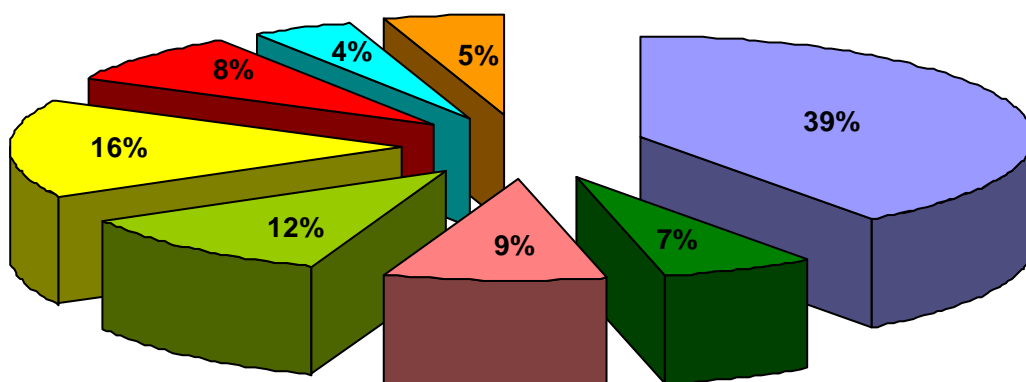
Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des agents municipaux qui concourent au service de tous les Parlanais et qui sont animés de la même volonté d'agir que vos élus.



LE BUDGET

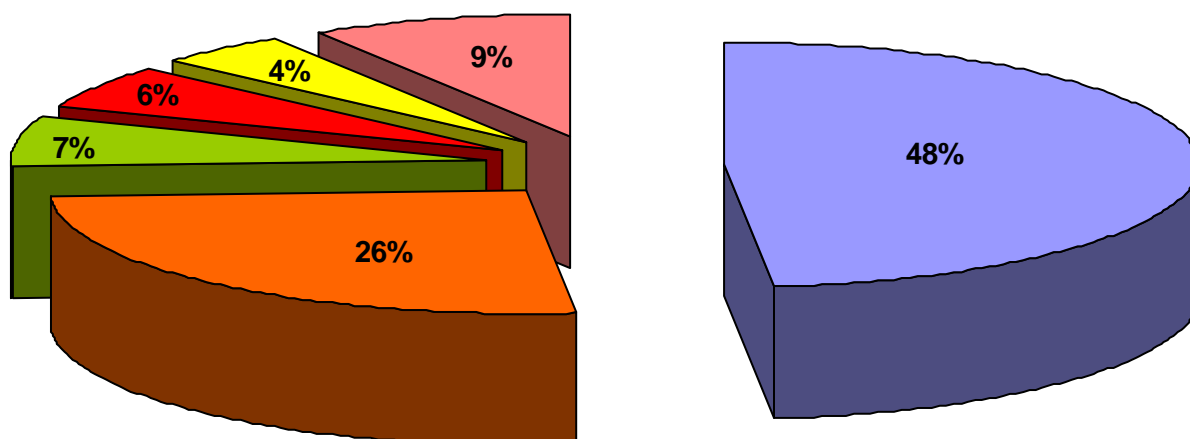
➔ Le budget de fonctionnement s'équilibre à 335 000 €

Dépenses de fonctionnement



■ Masse salariale	■ Frais gestion fonctionnement
■ Frais d'entretien	■ Fournitures (école, secrétariat, carburant)
■ Dépenses imprévues ou autofinancement	■ Subventions à divers organismes (CCAS, associations)
■ Frais financiers	■ Contribution SIVU

Recettes fonctionnement

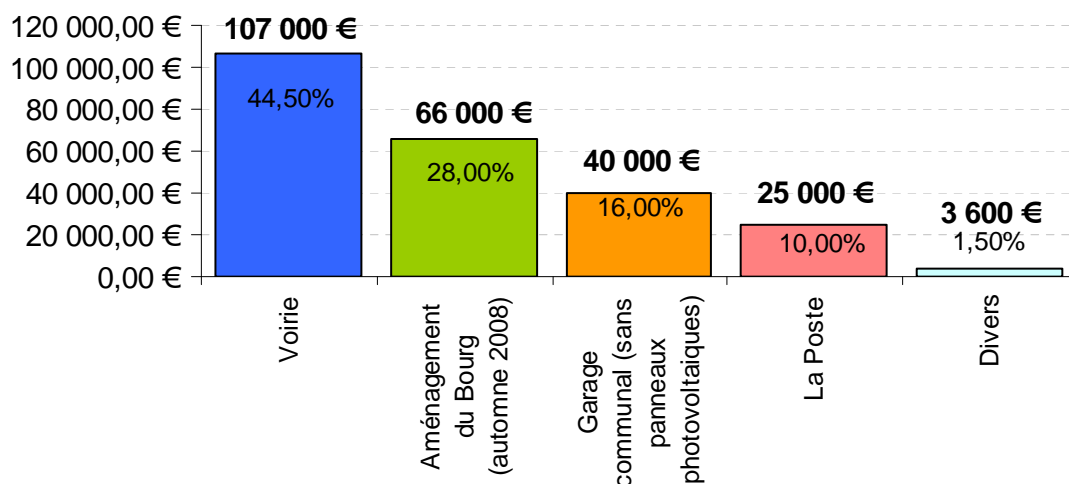


■ Dotation Etat	■ Impôts locaux
■ Reversion communautaire commune	■ Indemnités pylones électriques
■ Loyers	■ Divers (travaux en régie...)

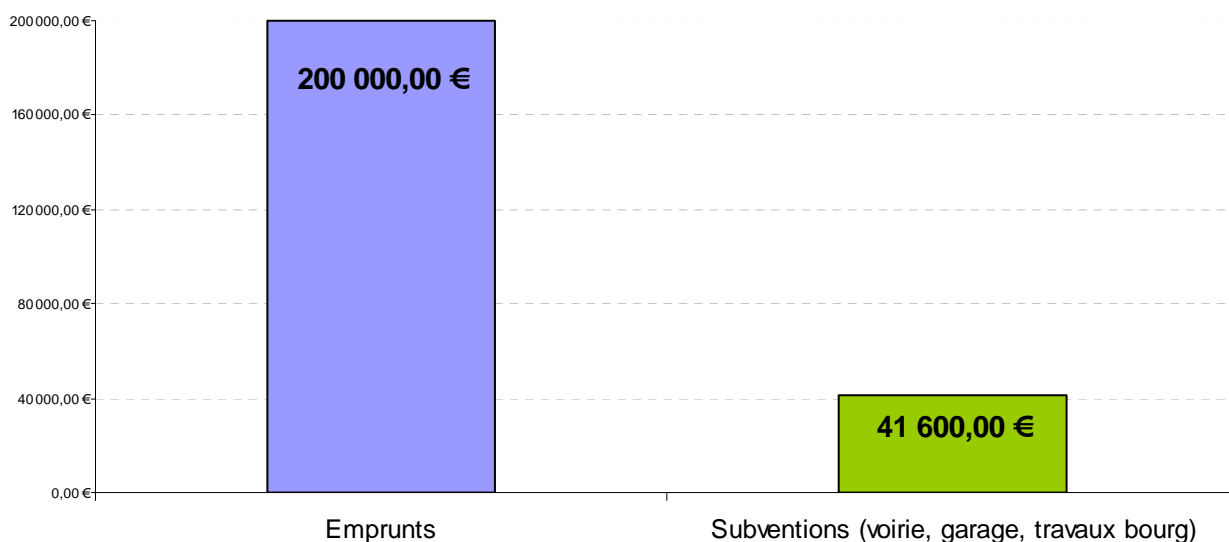
LE BUDGET

➔ Le budget d'investissement s'équilibre à 241 600 €.

Dépenses investissement



Recettes investissement



Budget annexe du lotissement « Les Horts »

En 2008, le court terme de 100 000 € réalisé en 2006 est arrivé à échéance.

Il est soldé par un nouveau prêt « moyen terme » de 70 000 € sur quinze ans au taux fixe de 5,15 % et par la vente de lots pour 30 000 €.

INAUGURATION DU HAUT DEBIT

Une réception a été organisée par la Municipalité le 7 octobre dernier pour inaugurer l'arrivée de l'Internet haut débit (A.D.S.L.). Une opération réalisée grâce à un partenariat public et privé.

L'ensemble des partenaires étaient présents : le Préfet, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général et France Télécom.

Chacun s'est félicité à son tour de la couverture de l'ADSL de cette partie du territoire.



Car, comme le précisait Brigitte ALLEGRETTE, responsable des relations avec les collectivités chez France Télécom, la couverture en ADSL en milieu rural constitue un vrai défi.

Les élus ont mis en avant la collaboration étroite sur ce dossier. Car tous ont compris, et affirmé, ainsi que le représentant de l'État, l'intérêt d'Internet dans le « développement du territoire ». Aussi, il est important de souligner ce partenariat et de préciser que les installations de « tout petits sites techniques » comme celles de Parlan sont co-financées par la Région, le Département et l'Europe, aux côtés de l'opérateur retenu.

Le Maire s'est réjoui de l'arrivée de ce nouvel outil, précisant que « *Parlan est numériquement désenclavé par le cuivre* ».

PASS FONCIER : MAISON A 15 € PAR JOUR (Loi Boutin)

Une réunion d'information s'est tenue le 11 décembre dernier pour présenter le Pass Foncier.

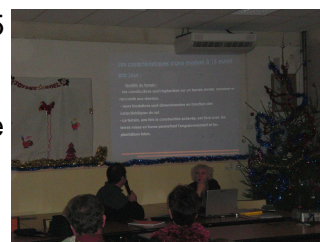


Marc JOURDES, directeur d'études du Cabinet karanga Conseils et Hélène LECLERC de la société Sequoia Confort Club ont présenté ce dispositif.

Le Pass Foncier est un dispositif financier, qui s'adresse aux personnes non encore propriétaires d'un bien immobilier. Il permet de bénéficier d'une subvention de la commune d'accueil, d'un report de crédit sur le foncier, de taux à 0 % et même d'une T.V.A. à 5,5 %.

Le type de maison n'est pas imposé. Le futur propriétaire est libre de choisir son terrain, son constructeur, les matériaux à la condition que l'entreprise soit agréée et respecte le cahier des charges imposant notamment une surface minimum de 85 m² et une consommation énergétique en dessous des normes en vigueur.

A l'issue de cette présentation, plusieurs personnes ont pu compléter le premier formulaire pour se renseigner et obtenir une étude.



TRAVAUX REALISES

➤ RÉNOVATION DE LA POSTE :

Les travaux réalisés concernent les huisseries et le ravalement de la façade.

Ils ont été réalisés par :

- L'entreprise **COURDIER** pour la rénovation du Crépît ;
- L'entreprise **LAGARRIGUE** pour les fenêtres, chenaux et rives de toit.

La dépense totale s'élève à 25 000 € H.T.. Une subvention de 8 640 € a été obtenue.



➤ LE BÂTIMENT COMMUNAL :

Situé à la Vitarelle Basse, le garage communal a été dressé courant novembre. Plusieurs corps de métiers ont participé à sa construction pour un coût total de 40 000 € H.T. :

- Le Cabinet **TEYSSOU** pour la réalisation des plans
- L'entreprise **CAUMON** pour le terrassement
- L'entreprise **MARCENAT** pour la charpente
- L'entreprise **SOCAMAC** pour le ciment
- L'entreprise **BELAUBRE** pour l'ensemble des fournitures
- Le **SIVOM** pour le branchement des réseaux

Sans oublier nos **agents municipaux** pour la maçonnerie.



En 2009, poursuite des travaux avec la pose de la couverture. Elle sera réalisée en panneaux photovoltaïques pour un coût de 135 000 € H.T..

La vente de l'électricité à EDF à 0,57 € le KW générera une recette qui couvrira ainsi l'ensemble de l'investissement et permettra même de dégager un excédent.

TRAVAUX DE VOIERIES

➔ CHEMINS COMMUNAUX :

Les travaux sur les chemins de Cardaillaguet, Mazic et Enfour (prévus au budget 2007) ont été effectués par l'Entreprise Caumon pour une somme de 35 967 € H.T..

En 2008, c'est la Colas qui a été retenue pour la réfection des chemins de La Vabre, Lagarde, La Souquière, pont de Labroussette et Gouzou. Le budget alloué est de 71 087 € H.T..

➔ AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE PARLAN : CD 233 :

Sur le budget 2008, 59 622 € H.T. ont été facturés par la Colas pour terminer la première tranche - du Pont de la Martine au Monument aux Morts - (revêtement, espaces piétons, caniveaux).



Concernant la deuxième tranche (du bourg à l'étang), les travaux engagés, en prévision des futurs aménagements, s'élèvent à 6 400 € H.T.. Ils englobent la dépose des pavés par l'entreprise CAUMON et la rénovation des caniveaux confiée aux agents communaux, avec le concours d'une personne embauchée auprès de l'Association Dispo-Service.

Depuis le mois de Décembre, l'entreprise CAUMON s'emploie aux travaux d'adduction d'eau, pour le compte du SIVU pour un montant de 39 000 € H.T..

Dans ce même temps, la commune lui a confié l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité dont l'éclairage public) pour une dépense de 25 000 € H.T.. Le Syndicat d'électrification a notifié une aide de 8 400 € à la Municipalité.



C'est au printemps 2009 que la Colas interviendra de nouveau pour le revêtement et les accotements. Inscrits au budget 2009, la ligne affectée à la finition de cet aménagement s'élève à 48 980 € H.T. (29 957 € à la charge de la commune et 19 023 € à la charge du Conseil Général).

La part qui incombe aux agents municipaux (accotements) est estimée à 10 000 € H.T..

CREATION D'UN FOYER DE VIE POUR HANDICAPES MENTAUX

Depuis le mois de juillet, le Conseil Municipal réfléchit aux diverses modalités qui permettent la réalisation sur notre commune d'un foyer de vie capable d'accueillir vingt et une personnes présentant un handicap léger. Elles seront encadrées par une équipe soignante correspondant à dix-huit emplois temps plein (dix transferts et huit créations).

Ce foyer sera organisé de la façon suivante :

- Quatre personnes handicapées seront hébergées la nuit par des familles d'accueil (trois familles minimum) ;
- Six seront hébergées en appartements (maison Polygone sur la Place) ;
- Onze autres personnes seront hébergées dans la maison Martin.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer, qu'après l'unanimité du Conseil Municipal de Parlan, la Communauté de Communes Cère et Rance réunie à Parlan le 10 décembre dernier, a unanimement voté pour la réalisation de ce projet à Parlan.

Dans un premier temps, chaque Conseil Municipal du territoire communautaire devra délibérer pour modifier les statuts de la Communauté afin de lui confier la compétence pour l'accueil de handicapés légers sur son territoire.

Après seulement, l'exécutif de Cère et Rance, sous l'autorité de son Président Michel LAFON, pourra procéder à l'acquisition de la maison Martin et l'aménagement. Le coût global estimé se situe entre 450 000 et 500 000 €.

Le Conseil Municipal se réjouit que le Conseil communautaire ait décidé de faire de ce dossier un dossier d'intérêt communautaire.

Chacun comprendra l'intérêt qu'il représente pour notre territoire en terme d'activité, d'emplois, de services, de fiscalité et de développement.

Nous souhaitons vivement que les partenaires de la communauté accompagnent ce projet et le cofinancent. Le Conseil Régional et le Conseil Général seront sollicités dans le cadre du contrat de territoire. Seront également sollicités l'Etat et l'Europe.

Enfin, nous espérons des réponses positives et rapides qui permettront à l'Association du Château d'Espinassol de trouver à Parlan les locaux qui lui sont nécessaires et indispensables pour son activité.

Pour notre commune, nous espérons que ce projet ira à son terme rapidement et pourra ainsi confirmer une fois de plus que PARLAN sait avoir une attitude accueillante et un regard généreux.

CREATION D'UNE RESIDENCE POUR SENIORS ACTIFS

La Société SEQUOIA CONFORT CLUB a décidé d'instruire le dossier de création d'une résidence pour seniors actifs sur la commune de Parlan.

Ce projet comprend la réalisation d'une quinzaine de pavillons dans une organisation de type résidentiel, sur un terrain sis au lieu-dit Laborie.

Madame LECLERC, pour la Société SEQUOIA et la propriétaire du terrain, Mme Simone LACAM, se sont rencontrées et ont fixé les bases d'un accord de principe sur la possibilité de réaliser ce projet.

Lorsque la commercialisation de ces pavillons aura atteint 75 % de l'effectif total, alors pourra se réaliser l'achat du terrain et la construction des pavillons pourra débuter. Ces derniers ont une conception architecturale répondant aux attentes des seniors.

Par ailleurs, l'organisation du cadre résidentiel satisfait également à la vie en communauté avec tous les avantages liés à la vie collective d'une résidence.

Le Conseil Municipal souhaite que la commercialisation de ces maisons individuelles soit couronnée de succès afin que puisse être réalisée cette résidence.

Chacun en comprendra l'intérêt et l'impact pour le développement de notre commune.

C'est pourquoi nous sommes tous mobilisés pour accueillir, soutenir et accompagner ce projet. Souhaitons tous qu'il voit le jour.

LE LOTISSEMENT DES HORTS

Le lotissement des Horts a été aménagé sur un terrain appartenant aux familles Graves - Leybros.

Les frais d'acquisition, pour un montant de 34 437,88 €, comprennent l'achat du terrain, les frais de notaire, l'indemnité d'expropriation du fermier.

Une subvention du F.E.C. (Fonds d'Équipement Communal) d'un montant de 12 000 € a été attribuée à la commune pour l'achat du terrain.

Sept lots, d'une superficie moyenne de 900 m², sont commercialisés à 10 € le m².

Les travaux d'aménagement de ce lotissement (les études, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la réalisation partielle de la chaussée) s'élèvent à 119 542,47 €, pour une subvention obtenue de :

- 19 797 € de la D.G.E. (Dotation Globale de l'État)
- 22 400 € du Conseil Général
- 960 € pour l'étude paysagère

A ce jour, quatre lots ont été vendus et trois maisons sont en cours de construction.

UN NOUVEAU CENTENAIRE A PARLAN



Le Président, la secrétaire du Club des Étangs et le Maire de la commune ont eu la joie de participer au centième anniversaire de Monsieur Denis LAFON. Cette sympathique manifestation pleine d'émotions et de respect a permis de saluer et de féliciter une personnalité qui, durant plus de cent ans, a mis ses valeurs paysannes au service des siens et de son pays. Bravo et merci.

LA VIE SCOLAIRE

C'est avec plaisir que nos enfants ont repris le chemin de l'école pour cette année 2008-2009. Nous avons 3 enseignantes : la nouvelle institutrice Sandrine AIVES, ARTHAUD Isabelle et ABENAUD Karine.

Les effectifs de cette année restent stables :

- Cycle 1 PS, MS, GS 11 élèves
- Cycle 2 CP, CE1 11 élèves
- Cycle 3 CE2, CM1, CM2 15 élèves

Nous vous rappelons que les enfants âgés de 2 ans peuvent être inscrits auprès de la mairie. A ce jour, 11 nouvelles inscriptions sont effectives.

Depuis septembre 2008, la semaine de quatre jours a été mise en place avec un soutien scolaire d'une heure répartie sur deux jours : le mardi et le vendredi de 16h30 à 17h30.

Un projet d'école, mis en place depuis septembre 2007 pour une durée de 3 ans, évolue autour de la maîtrise de la langue orale et de l'ouverture culturelle. Les sorties et les activités prévues sont en accord avec ce projet, (sport, spectacles, voyage scolaire à Clermont-Ferrand pendant 3 jours).

Le goûter de Noël s'est déroulé le vendredi 19 décembre après midi en compagnie du club du 3ème âge. Le spectacle des enfants a été clôturé par la venue du Père Noël qui a distribué des cadeaux collectifs partagés dans les différents cycles. Fouaces, gâteaux et chocolats chauds ont complété cette agréable après-midi. Nous souhaitons une bonne année scolaire aux élèves et à tout le corps enseignant.

A noter que des travaux ont été effectués par les employés municipaux pendant les vacances de Toussaint à l'école (rénovation du couloir, mise en place d'étagères dans les différentes classes).

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

- Lundi, mercredi, et vendredi matin de 9 h à 12 h
- Permanences du Maire le lundi de 11 h à 12 h

Numéros utiles

- Mairie 04-71-46-42-70
- École 04-71-46-17-96
- La Poste 04-71-46-15-52

Horaires d'ouverture du bureau de poste

- Lundi et mardi de 14 h à 16h30
- Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30
- Samedi de 9h à 11h30

Tarifs communaux

- Ticket de cantine : 1.48 euros
- Ticket de garderie : 0.89 euros la demie journée

Nourrices agréées

- Madame MORIN Évelyne
- Madame LABORIE Martine

Tarifs de la salle polyvalente

- gratuite pour les associations de la commune
- utilisateurs résidants sur la commune : 50 euros, caution demandée de 80 euros
- associations externes à la commune : 100 euros, caution demandée de 80 euros
- Utilisateurs ne résidants pas sur la commune : 100 euros, caution demandée de 80 euros

Horaires d'ouverture de la décharge cantonale à Saint-Mamet

- Lundi, mardi et mercredi de 8 h à 12 h
- Vendredi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermeture le jeudi et dimanche

Associations de notre commune

▪ **A.C.C.A.**

Président : **Gérard LAGARRIGUE**

▪ **AMICALE LAIQUE**

Président : **Laurent LABORIE**

▪ **ANCIENS COMBATTANTS**

Président : **Roger LAFRAGETTE**

▪ **CLUB DES ETANGS**

Président : **Roger LAFRAGETTE**

▪ **COMITE DES FETES**

Président : **Nicolas BERNADIE**

▪ **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Présidente : **Monique MONTILLET**

▪ **J.S.P.**

Président : **Bernard LEYBROS**

▪ **PARLAN FIESTA**

Président : **Philippe MAZET**